

Bienvenue au Canada

+ LES SOINS DE SANTÉ AU CANADA



Il existe différents services au Canada pour répondre à vos besoins en matière de soins de santé et obtenir rapidement de l'aide en cas d'urgence.

La plupart des soins de santé au Canada sont financés par le gouvernement. Lorsque vous avez une assurance maladie du gouvernement, vous n'avez pas à payer pour les services de santé qui sont couverts.

Vous pouvez vous protéger contre les maladies en vous faisant vacciner régulièrement et en vous tenant au courant des problèmes de santé publique.

Les fournisseurs de services d'établissement peuvent vous aider. Ces organismes offrent de nombreux programmes et services pour aider les nouveaux arrivants après leur arrivée au Canada. Pour trouver un fournisseur de services dans votre collectivité, consultez la page Web [Nouveaux arrivants : Trouvez des services gratuits près de chez vous](#) (disponible en français et en anglais).

URGENCES MÉDICALES

Si vous avez une urgence médicale, composez le 911 ou rendez-vous au service des urgences de votre hôpital local.

Une urgence médicale peut comprendre des difficultés respiratoires, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral, une blessure ou une maladie grave.

SERVICES DE SANTÉ RÉGULIERS

Pour la plupart des besoins de soins de santé, vous pouvez vous rendre dans une clinique sans rendez-vous ou consulter un pharmacien local.

Trouvez un médecin de famille et un dentiste qui peuvent vous accepter, vous et les membres de votre famille, comme nouveaux patients. Le médecin et le dentiste peuvent conserver vos antécédents médicaux et vous voir régulièrement. Vous pouvez trouver un médecin ou un dentiste régulier en discutant avec une connaissance, en faisant une recherche en ligne ou en communiquant avec un centre de santé communautaire.



Pour en savoir davantage sur la façon de trouver un médecin ou un dentiste, consultez la page Web [Soins de santé au Canada : Trouver un médecin ou un dentiste](#) (disponible en français et en anglais).

Les fournisseurs de soins de santé peuvent vous parler en français ou en anglais. Si vous avez de la difficulté à comprendre des renseignements ou des conseils, renseignez-vous auprès de votre fournisseur de soins de santé au sujet de l'accès à un interprète.

Il peut être difficile de trouver dans votre collectivité un médecin de famille qui accepte de nouveaux patients. Demandez à votre fournisseur de services d'établissement de plus amples renseignements sur la façon de trouver un fournisseur de soins de santé dans votre province ou territoire.

Pour en savoir davantage sur le système de soins de santé du Canada, visionnez la vidéo [Apprendre à connaître le système de soins de santé du Canada](#) (disponible en français et en anglais).



VOTRE SANTÉ MENTALE ET VOTRE BIEN-ÊTRE SONT IMPORTANTS

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez vous sentez très triste, anxieux ou stressé, communiquez avec votre médecin de famille, présentez-vous dans une clinique sans rendez-vous ou renseignez-vous auprès de votre fournisseur de services d'établissement au sujet de services de consultation à court terme.

Si vous ou une personne que vous connaissez êtes en détresse ou dans une situation d'urgence en santé mentale ou avez besoin d'une aide immédiate, composez le 911 ou le numéro d'urgence local dans votre région.

Pour en savoir davantage sur les mesures de soutien en santé mentale au Canada, consultez la page Web [Soins de santé au Canada : Soutien pour la santé mentale et le bien-être des nouveaux arrivants – Canada.ca](#) (disponible en français et en anglais).

Communiquez avec le service de police ou les services de protection de la jeunesse si vous, un autre adulte ou un enfant est victime de violence ou de négligence. Vous pouvez également communiquer avec votre fournisseur local de services d'établissement pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de trouver de l'aide.

Pour en savoir davantage sur vos droits au Canada, consultez la page Web [Droit familial – Canada.ca](#) (disponible en français et en anglais).

PAIEMENT DES SERVICES ET PRODUITS DE SOINS DE SANTÉ

Faites une demande d'**assurance maladie** auprès du ministère de la Santé de votre province ou territoire dès votre arrivée au Canada. Selon l'endroit où vous vivez, il faudra peut-être attendre trois mois avant d'obtenir une couverture. Pour en savoir davantage, consultez la page Web [Se renseigner sur les soins de santé au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

Vous recevrez une **carte santé** comme preuve de votre couverture. Chaque personne reçoit sa propre carte santé. Vous devez montrer votre carte santé chaque fois que vous recevez des soins médicaux.

En attendant l'approbation de votre demande d'assurance maladie du gouvernement, vous avez intérêt à vous doter d'une assurance médicale privée afin d'être couvert pour tout besoin médical.

Assurez-vous de comprendre ce qui est couvert par votre assurance maladie du gouvernement. Certains services et produits médicaux comme les soins dentaires ne sont pas couverts par l'assurance maladie publique. Vous devrez peut-être les payer vous-même.

Si vous êtes un réfugié réinstallé, avez présenté une demande d'asile ou êtes une personne protégée au Canada, vous pourriez être admissible à des soins médicaux temporaires et à des médicaments d'ordonnance dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. Pour savoir si vous y êtes admissible, consultez la page Web [Programme fédéral de santé intérimaire : Personnes admissibles](#) (disponible en français et en anglais).

VACCINATION ET PROBLÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE

Demandez à un médecin de déterminer les vaccins dont vous et votre famille avez besoin au Canada pour vous protéger contre des problèmes de santé connus.

Pour obtenir des renseignements à jour sur les urgences et les problèmes de santé publique au Canada, comme la COVID-19, consultez la page Web de l'[Agence de la santé publique du Canada](#) (disponible en français et en anglais).

Pour trouver dans votre collectivité les services
d'établissement dont vous avez besoin :

